



Sécurité des spectacles et prévention pour les entrepreneurs de spectacles vivants - exploitant de lieux

PUBLIC

La formation s'adresse à toute personne sollicitant l'obtention de la Licence d'entrepreneur de spectacle correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (1ère catégorie), ainsi que toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

CONTENU

Former à la sécurité des spectacles les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.

Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques :

- Connaître **le cadre juridique général** relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champs des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la **réglementation incendie** des établissements recevant du public (ERP) spécifiques aux lieux de spectacles.
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
- Connaître les principales règles du code de travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.
- Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité.

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Apports théoriques sous forme de cours, d'ateliers.

Visite d'ERP (salles de spectacles)

Validation par contrôle de connaissances conditionnée par la présence du stagiaire pendant la totalité de la formation.

Evaluation sommative sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiple) avec une question éliminatoire par module. Validation si 80% de réponses exactes.

FORMATEUR

Un responsable de sécurité

Un régisseur général du spectacle

Un responsable services techniques

Un consultant en droit social